

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Installations classées pour la protection de l'environnement - Communauté d'Agglomération du Grand Dijon – Exploitation d'une unité de traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux– Avis du Conseil Municipal**

Madame Biot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dijon sollicite l'autorisation d'exploiter une unité de traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Cette installation sera implantée à Dijon, rue Alexandre Fleming, dans un bâtiment totalement isolé du circuit de traitement des ordures ménagères déjà existant sur ce site.

Les activités et les équipements qui la composeront relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la loi du 19 juillet 1976, sont rangés sous les numéros 322 B4, 322 B1, 167C, 286, 2920-2b, 2910-2 et 1712-2b de la nomenclature correspondante, fixée par le décret du 20 mai 1953 modifié.

En application de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2006, la demande d'autorisation fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois, du 5 septembre au 6 octobre 2006.

Conformément à l'article 8 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette sollicitation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de déchets d'activités de soins à risques infectieux, rue Alexandre Fleming, à Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**